

## FORMULAIRE D'ASSIMILATION ET D'INTEGRATION

DEMANDE D'INTEGRATION -  DEMANDE D'ASSIMILATION

**Nom:**

**Prénom:**

N° de licence: \_\_\_\_\_

Email :

Association (nom et N°) : \_\_\_\_\_

Classement actuel : \_\_\_\_\_

Classement demandé : \_\_\_\_\_

Meilleur classement obtenu : \_\_\_\_\_

En quelle année? \_\_\_\_\_

Meilleur classement (PSA/WSA) obtenu : \_\_\_\_\_

En quelle année? \_\_\_\_\_

Quelle est la raison du sous classement actuel du joueur ?

---

---

---

---

---

Quelle est la raison de la demande d'assimilation ou d'intégration?

---

---

---

---

La demande est faite par:

Le joueur

Le Juge Arbitre du tournoi de

Nom:

Le président de l'association

Nom :

Le président de Ligue

Nom :

Date	Signature du joueur	Signature du juge-arbitre ou du président

Le présent formulaire doit être adressé par le président de ligue ou d'association ou un juge-arbitre au secrétariat sportif de la fédération ([secretariatsportif@ffsquash.com](mailto:secretariatsportif@ffsquash.com)).

Le délai d’instruction est de 8 jours. Le joueur sera informé par email de la décision de la C.S.N. Il peut, dans les 15 jours suivant la réception de ce mail, demander une modification de la décision. Passé ce délai, toute réclamation doit être adressée à la commission litiges et discipline de la fédération.

### **Remarques relatives** **aux assimilations et aux intégrations**

La Commission Sportive Nationale peut assimiler ou intégrer un joueur sur demande d’un président de ligue, d’un président d’association ou d’un juge-arbitre. Celle-ci se fait à l’aide du formulaire de demande d’assimilation et d’intégration et doit être adressée au secrétariat sportif ([secretariatsportif@ffsquash.com](mailto:secretariatsportif@ffsquash.com)).

Le détail de ces procédures est précisé dans les principes de classement en annexe 3 du règlement sportif.

#### **Les assimilations**

Elles concernent :

- majoritairement les licenciés qui ne participent qu’à des compétitions par équipes ;
- les joueurs ayant un niveau minimum de 3<sup>ème</sup> série et dont l’écart entre le classement actuel et le niveau estimé est d’au moins une série. La liste des joueurs assimilés est disponible sur le site de la F.F.SQUASH. Ces joueurs n’entrent pas dans le système de calcul du classement ;
- Les joueuses françaises classées dans le Top 120 de la Women Squash Association (WSA) qui souhaitent participer à des tournois régionaux masculins ( cf Titre II, chapitre 2, article 4.1.10, du règlement sportif).

#### **Les intégrations**

Elles concernent les licenciés, anciennement classés en 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> série qui souhaitent reprendre la compétition. Une fois l’intégration effectuée, les points du joueur sont calculés comme pour tous les autres compétiteurs.